



## **Conditions Générales d'Utilisation et de Vente du service « Virtual Private Server/VPS » de Dyjix**

### **I Service « Dyjix »**

Les modalités du service Dyjix sont décrites dans les CGU/CGV générales.

### **II Contrat**

Le contrat peut être modifié à tout moment, dans ce cas le client sera notifié par e-mail et aura 72h pour s'y opposer. Dans ce cas, le service sera automatiquement suspendu jusqu'à ce que le client accepte le nouveau contrat.

#### **1. Réalisation du service et moyens d'accès**

L'entité limite par les différentes offres certains accès, comme l'espace disque, la mémoire vive, les cœurs virtuels, etc

Lorsque la commande est payée, le client est directement livré, ou sous 48h en cas de rupture de stock. L'accès payé par le client n'est pas sa propriété, et la machine hôte du serveur virtuel reste la propriété de l'entité.

L'hébergement du VPS est sous la responsabilité du client, « Dyjix » ne s'occupe que de la plateforme hôte.

En cas de soucis, c'est au client de venir directement contacter le support afin que ce dernier traite la demande. Si sous 72h, aucune réponse n'est apportée, l'entité rembourse entièrement le produit.

## **2. Note au client**

Lorsque le client valide et paie sa commande, il confirme avoir les connaissances pour gérer son serveur virtuel.

Le client ne doit pas divulguer les identifiants qui lui sont fournis, et qui sont sous sa responsabilité.

Certaines fonctionnalités peuvent être désactivées pour préserver la sécurité de la plateforme. Si le client possède une réelle motivation, certaines fonctionnalités peuvent être activées sur simple demande au support, par un administrateur système qualifié. Aussi, aucune sauvegarde n'est faite par l'entité du service.

Si l'achat est effectué par un mineur, ce dernier confirme avoir reçu une autorisation parentale ou de son tuteur, le cas échéant.

## **3. Obligations et responsabilités concernant « Dyjix »**

L'entité s'engage à :

- Garder et administrer les plateformes hébergeant le client
- Intervenir en opérant une maintenance sur l'infrastructure. Le client s'en verra notifié par un mail préventif si la maintenance est peu urgente, ou alors directement dans l'état du réseau si celle-ci est jugée critique.

Cependant, l'entité ne peut être tenue responsable en cas de faute du client, comme la divulgation de son mot de passe ou une mauvaise utilisation. Aussi l'entité ne peut être tenue responsable concernant les données, il est possible de souscrire à une option dite « Backup » afin de garantir un suivi des données. L'entité encourage le client à garder des copies sur son terminal. Le client affirme, en louant le service, qu'il garde une copie des données sur un hébergement externe.

L'entité ne peut être responsable des mauvaises utilisations de l'accès.

Si le service du client se révèle être dangereux pour la plateforme, ou que le client refuse d'intervenir sur les points demandés, « Dyjix » se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le service du client sous 48h.

L'entité ne peut être tenue pour responsable des fichiers hébergés sur la plateforme du client. En cas de soucis, la clientèle du client peut facilement contacter l'abuse via [abuse@dyjix.eu](mailto:abuse@dyjix.eu).

## **4. Obligations et responsabilités concernant le client**

Pour des raisons administratives, l'entité demande au client de fournir des informations réelles et correctes. « Dyjix » se réserve le droit de demander un justificatif pour des vérifications et peut, sans réponses sous 72h, suspendre le service.

Le client doit vérifier la provenance de ses fichiers : il assure à l'entité qu'il est bien le propriétaire des documents qu'il héberge. Dans ce cas, « Dyjix » ne peut être condamné à la place du client, et ne se verra pas inquiété. Cependant, en cas de réquisition judiciaire, Dyjix donnera aux services d'ordre de l'Etat les informations personnelles du fautif.

De plus, le client doit se conformer à la législation en vigueur en France : les sites à caractère pornographique, racistes ou illégaux sont strictement interdits, et seront suspendus et directement détruits, sans préavis. Il est interdit d'apposer sur l'hébergement des liens vers ce genre de sites.

Il est interdit de stocker sur le serveur virtuel des scripts qui pourraient nuire à l'infrastructure, ou celle d'autrui.

Le client doit informer Dyjix de l'utilisation de son VPS comme seedbox par mail ou par ticket. Le cas échéant ses fichiers seront détruits par le robot.

L'entité possède un outil performant permettant de détecter les attaques sortantes, et suspendra directement le « VPS » si une anomalie est détectée. Un conseiller du support client prendra contact avec le client pour l'en informer et tenter d'y remédier.

Si le VPS arrivait à terme et n'était pas renouvelé, l'entité supprime les données, et ne peut les redonner plus tard.

Le client est le seul responsable du VPS. Ainsi, si une plainte était déposée contre Dyjix à propos du service du client, seul lui pourra être traduit en justice. Il s'engage aussi à rembourser les frais de justice que Dyjix pourrait rencontrer dans son dossier.

Si l'ajout d'un fichier ou si une faille venait à détruire partiellement ou entièrement l'espace mutualisé, seul le client pourra être mis en cause. En achetant son service le client confirme être capable de sécuriser son espace.

Dans le cadre où une infraction été commise par le client, celui-ci verrait son VPS suspendu sans préavis.

## **5. Autres informations**

Dans le cadre d'une plainte ou d'une enquête, l'entité fournira aux autorités les informations demandées. Seul ce contexte dévoile votre identité, autrement vos données sont confidentielles.

Dans le cas d'une attaque DDoS entrante, Dyjix place votre VPS sous une protection curative. De plus, si vous y avez souscrit via l'espace client, vous pouvez être alerté par SMS et un conseiller prendra contact avec vous.